

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2024 – 823 DU 28 FEVRIER 2024**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de la Société nationale d'Essais et de  
Recherche des Travaux publics.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-815 du 28 février 2024 portant approbation des statuts de la Société nationale d'Essais et de Recherches des Travaux publics S.A ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 février 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société nationale d'Essais et de Recherche des Travaux publics, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Chabi Abioyé Didier YAYI**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Victor Kouassi ANANOUH**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Roderic TOUDONOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Raoufou MAMAM**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Adéchina Eric ALAMOU**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

## **Article 2**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

## **Article 3**

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## **Article 4**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2018-277 du 04 juillet 2018 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre national d'Essais et de Recherche des Travaux publics ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 février 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



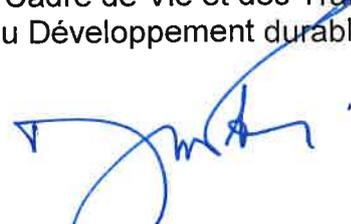
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement durable,



**José TONATO**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MCVT : 2 – MEF : 2 –  
**AUTRES MINISTERES** : 20 – SGG : 4 – INTERESSES : 5 – JORB : 1.